

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

08/03/2024

Date de l'affichage

08/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubleau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT (*arrivé à 19h10 pour la délibération 2024/29-03*), Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Francis OUDOT, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Christian CIBIER par Jean-Marc DESPLATS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY par Nolwenn LE BOUTER, Charlie GABILLON par Alban LANSELLE, Farid MÉBARKI par Jean-Jacques BRICHET, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Pierre-Yves NICOT par Eliane DIACCI, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christophe MARTINET.

Absent(s) excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET.

Absent(s) non excusé(s)

Aurélié POLESE, Alain THIBAUD.

44 conseillers communautaires en exercice : 29 présents, 11 représentés, 2 absents excusés et 2 absents non excusés à la séance.

Monsieur Jean-Marc DESPLATS est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024_42_16-BF

2024/42-16 -- OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ZAC NANGISACTIPOLE -- EXERCICE 2024

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de la ZAC Nangisactipôle,

Vu la commission des finances du 30 janvier 2024,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe de la ZAC Nangisactipôle présenté par Alban LANSELLE, 3^{ème} vice-président chargé du développement économique, à l'emploi et à l'insertion,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Précise que le vote du budget annexe de la ZAC Nangis Actipôle est détaillé.

ARTICLE DEUX :

Décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget annexe ZAC Nangisactipôle tel que décrit dans le document annexé et équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

BUDGET PRIMITIF 2024 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 324 933,57 €	17 604 693,86 €
Investissement	8 398 324,43 €	13 057 634,55 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	1 867 289,02 €
65	Autres charges de gestion courant	10,00 €
66	Charges financières	200 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 057 634,55 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	200 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement		15 324 933,57 €

Chapitres	Libellés	Montant
70	Prod..services, domaine et ventes	9 260 841,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 143 852,86 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	200 000 €
Total recettes de fonctionnement		17 604 693,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 143 852,86 €
001	Solde d'exécution reporté	254 471,57 €
Total dépenses d'investissement		8 398 324,43 €

Chapitres	Libellés	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 057 634,55 €
Restes à réaliser		- €
Total recettes d'investissement		13 057 634,55 €

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 mars 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024_42_16-BF

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024_42_16-BF